

L'arc boutant

Une publication de la Fnogec
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement



CCO StockSnap/Phabay.com

Édito

par Laurent Laming,
président de la Fnogec



© Fnogec

Je suis heureux, en ce début d'année, de vous adresser tous mes vœux de santé et de bonheur !

Si les hommes changent, les ambitions et les perspectives de la Fnogec demeurent. Michel Quesnot, mon prédécesseur, a tracé une voie réaliste et consensuelle qui sera maintenue.

L'équipe de permanents va poursuivre ses actions d'accompagnement auprès des Udogec et des Urogec, tant en matière de gestion que d'organisation du territoire. La mise en place d'outils et de process numériques sera quant à elle amplifiée.

Notre environnement, comme le monde qui nous entoure, va changer et probablement rapidement. Il faudra donc veiller à adapter notre mission et nos moyens à ces évolutions, tout en restant fidèles aux attentes de l'Institution et au sens de notre engagement.

L'enthousiasme de chacun au sein des Ogec, des Udogec, des Urogec et de la Fnogec, nous permettra de réussir avec confiance et efficacité.

Très belle année à toutes et à tous !

Janvier 2018 - N°577

ACTUALITÉS

2

- Un nouveau président à la Fnogec
- Webinar : l'appel à dons pour financer les projets de vos écoles
- Salon des maires : l'Enseignement catholique à la rencontre des élus locaux
- Trophées de l'engagement des jeunes 2018 : le concours est lancé !

ÉCONOMIE-GESTION

4

- **Le rendez-vous des assurances :**
 - « Un contrat auto-mission, pour quoi faire ? »
- **Le rendez-vous des achats :**
 - « Obligations réglementaires »

DOSSIER SPÉCIAL RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2017

7

- Rappel de notre mission
- Les temps forts qui ont rythmé l'année
- Les dix activités stratégiques les plus marquantes
- Remerciements
- Nouvelle gouvernance : un conseil d'administration technique et opérationnel

IMMOBILIER

22

- Certificats d'économies d'énergie : des évolutions au 1^{er} janvier 2018

FORMATION PROFESSIONNELLE

23

- « Action en réseau » : une réponse de proximité aux besoins en formation des établissements

TABLEAU DE BORD

24

- Chiffres-clés et agenda
- Prière : « Rien qu'aujourd'hui »
- Abonnement à l'Arc boutant

Un nouveau président à la Fnogec



© CC0.energetic.com/pexels.com

Le conseil d'administration de la Fnogec réuni le 9 décembre 2017 à Paris à l'issue de l'assemblée générale annuelle, a pris acte de la fin du mandat statutaire de président de la Fédération de Michel Quesnot.

Le conseil a élu Laurent Laming président de la Fnogec.

Laurent Laming est administrateur et membre du Bureau¹ de la Fnogec. Il est également membre du Collège employeur², délégué à la formation professionnelle, membre du Cnec³ et membre de la Commission permanente de l'Enseignement catholique⁴.

Michel Quesnot continuera à exercer son mandat d'administrateur de la Fnogec.

Pour télécharger le communiqué de presse :

www.fnogec.org/communication/documents/communiquede-presse-nouveau-president.pdf

- Bureau** : centré autour du président, le Bureau participe à la réflexion sur les orientations stratégiques, donne l'impulsion aux décisions qui seront prises au conseil d'administration et veille à leur mise en œuvre ainsi qu'à leur suivi (11 membres).
- Collège employeur** : composé de la Fnogec et des organisations professionnelles des chefs d'établissement, il a notamment pour objet l'organisation de la représentation nationale des employeurs au sein de l'Interbranches des établissements d'Enseignement privés relevant de l'Éducation nationale (EEP). Il coordonne ainsi la négociation sociale et le dialogue social (formation professionnelle, régimes de prévoyance, temps de travail, NAO, convention collective).
- Cnec** : le Comité national de l'Enseignement catholique est l'instance délibérative qui, au niveau national, prépare et favorise les évolutions de l'Enseignement catholique. Il élabore, discute et décide des orientations de l'Enseignement catholique, arrête des règles communes qui s'appliquent aux établissements et à l'ensemble des structures de l'Enseignement catholique, veille à leur mise en œuvre par le secrétaire général de l'Enseignement catholique.
- La Commission permanente** est l'organe politique qui assure la continuité du Comité national de l'Enseignement catholique dans l'intervalle entre ses sessions.

Webinar Fnogec : l'appel à dons pour financer les projets de vos écoles

Vous êtes une école et vous avez un projet à financer ? Le 7 février, la Fnogec aura le plaisir de recevoir la Fondation Saint Matthieu afin de co-animer un webinar sur le financement participatif : une solution pertinente pour soutenir et concrétiser vos projets. Cette web-conférence reviendra sur le financement par appel à dons comme moyen pour collecter des fonds auprès d'un large public. Vous découvrirez ainsi jaidemonecole.org, la plateforme de *crowdfunding* mise en place par la fondation Saint Matthieu au bénéfice des établissements catholiques d'Enseignement, dans l'objectif de rapprocher leurs projets et leurs donateurs. Vous serez également sensibilisé(e) sur le cadre juridique dont bénéficie le *crowdfunding* pour favoriser le développement d'un tel mode de financement dans un environnement sécurisant pour les contributeurs.



Reportage laimes-d'arc © Philippe CAP-Février 2017

Intitulé :

«Ogec : financez vos projets grâce aux dons»

Date : 7 février 2018

Heure : 13 h 30 **Durée :** 45 min

Intervenantes : Anne Barré, juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec et Mélanie Roig, responsable marketing et digital de la fondation Saint Matthieu.

Pour vous inscrire :

<https://form.jotformeu.com/73453947071360>

Salon des maires : L'Enseignement catholique à la rencontre des élus locaux

Pour la 3^e édition consécutive, l'Enseignement catholique a assuré une présence au salon des maires de France et des collectivités locales.



Présents sur le stand le premier jour du congrès, nous avons pu échanger positivement avec les maires sur nos préoccupations communes. C'est toujours l'occasion de rappeler également les règles de financement communal, méconnues des élus. La participation des instances de l'Enseignement catholique est essentielle dans ce type d'événement. »

Hervé Audor, directeur général adjoint - Asrec Centre

Du 21 au 23 novembre 2017, la Fnogec a assuré une présence sur le salon des maires de France et des collectivités locales — rendez-vous incontournable des acteurs locaux — aux côtés du Sgec, de l'Apel et des organisations de chefs d'établissements. Pour permettre au réseau des Ogec d'être représenté sur le stand, les permanents de la Fnogec ont pu compter sur le soutien de permanents d'Udogec et d'Urogec comme Frédérique Seydoux (Urogec Île-de-France), Hervé Audor (Urogec Centre – Val de Loire), Yann Le Guen (Udogec Morbihan), Benjamin Michelet et Fabrice Painset (Udogec Lille).

■ Chaque jour, un moment de dialogue avec les élus

Trois mini-forums ont été animés par **Denis Peiron**¹, journaliste pour le quotidien *La Croix*, avec entre autres intervenants : Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État et ministre de l'Intérieur, le sénateur Jean-Claude Carle, Alice Le Moal, conseillère départementale des Hauts de Seine, Bernard Marbœuf, maire de Lécousse (35) et Jean-Luc Davy, président de l'AMF 49. Ils nous ont fait part de leurs expériences et de leurs relations avec les établissements catholiques d'enseignement, acteurs à part entière du service public de l'éducation.

Pour en savoir + : consultez le site du **Secrétariat général de l'Enseignement catholique**.

■ Des temps d'échanges riches et variés

Lors de ces mini-forums, élus locaux et représentants de l'Enseignement catholique ont pu dialoguer sur divers sujets tels que :

- la contribution de l'Enseignement catholique au service public de l'enseignement ;
- la complémentarité entre l'Enseignement catholique et l'Enseignement public ;
- l'attractivité des territoires ;
- les moyens d'enseignement et le financement public des établissements sous contrat.

Ces échanges se sont poursuivis tout au long des trois jours avec les représentants des collectivités locales qui nous ont fait le plaisir de venir sur le stand pour échanger sur leurs relations avec leur école catholique ou celle des territoires voisins, pour comprendre le fonctionnement, l'organisation ou encore le financement des écoles catholiques, ou tout simplement, pour nous faire part de leurs problématiques en tant que gestionnaires de locaux scolaires.

Nous leur donnons rendez-vous l'an prochain pour poursuivre ces échanges constructifs.

Pour en savoir + : enseignement-catholique.fr/lecole-catholique-en-dialogue-avec-les-elus

Sophie Pouverreau,
juriste du pôle Économie-Gestion de la Fnogec

« Contribuant à l'offre éducative dans les territoires, la présence de l'Enseignement catholique sur cet événement est importante et lui permet de s'afficher comme un véritable partenaire. »

Benjamin Michelet, Udogec Lille

« Présents le mercredi sur le stand nous avons apprécié la possibilité d'échanger avec les élus plus librement que lors des réunions de négociation en mairie. »

Fabrice Painset, Udogec Lille

1. [@denispeiron](https://twitter.com/denispeiron)
2. enseignement-catholique.fr/lecole-catholique-en-dialogue-avec-les-elus

Trophées de l'engagement des jeunes 2018 : faites-les connaître !



Trophées de l'Engagement des Jeunes
Saint-Christophe RCF



Saint-Christophe Assurances et RCF organisent cette année encore un concours pour soutenir les jeunes porteurs de projets solidaires. Ouvert aux jeunes de 16 à 35 ans, ce concours soutient et récompense des porteurs de projets dans les domaines culturel, artistique, humanitaire ou social, en lien avec une association.

Soutenus par le Fonds Saint-Christophe, les Trophées s'inscrivent dans une dimension à la fois nationale et régionale. Un projet sera récompensé dans chacune des huit régions mutualistes de Saint-Christophe Assurances : Grand-ouest, Aix, Nancy, Bordeaux, Lille, Paris, Lyon, Toulouse. Un lauréat national sera ensuite élu parmi les huit lauréats régionaux, via un vote en ligne ouvert au public.

Vous connaissez un jeune porteur de projet solidaire ?

Faites-lui connaître les Trophées ! Si son projet est retenu, il pourra remporter jusqu'à 4 000 euros et bénéficiera d'une médiatisation sur les ondes de RCF dans le cadre de l'émission « Les Bonnes Ondes ». Pour en savoir plus sur les modalités d'inscription, rendez-vous sur www.trophees-engagement.fr



La Mutuelle Saint-Christophe assurances est aux côtés de tous ceux qui s'engagent. Partenaire fiable et efficace, à l'écoute des besoins spécifiques des associations, structures, établissements, elle les accompagne dans toutes leurs missions. La Mutuelle démontre, avec l'organisation de ce concours, sa proximité avec ses sociétaires et son soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. www.saint-christophe-assurances.fr

ÉCONOMIE – GESTION

LE RENDEZ-VOUS DES ASSURANCES

Un contrat auto-mission, pour quoi faire ?

Dans la vie d'un établissement scolaire, il n'est pas rare que les collaborateurs salariés et intervenants bénévoles utilisent leur véhicule privé à titre professionnel. Pour garantir les risques liés à cet usage, l'assureur a prévu un contrat sur mesure appelé auto-mission. Y avez-vous pensé ? En quoi est-ce intéressant ? Cinq questions pour y voir clair.

1 Qui utilise son véhicule personnel dans le cadre professionnel ?

- Les administrateurs membres de l'Ogec, lorsqu'ils se rendent à des réunions Udogec ;
- Les chefs d'établissement allant assister aux réunions de la direction diocésaine de l'Enseignement catholique ;
- les enseignants lors des visites de stages dans le cadre du suivi de leurs élèves en entreprise ou pour participer à des formations ;
- les salariés devant faire des courses pour le bon fonctionnement de l'établissement scolaire (bricolage, petites fournitures, etc.) ou se déplaçant pour un rendez-vous administratif.

Deux alternatives à l'usage du véhicule personnel :

- mettre à disposition un véhicule de service qui appartient à l'établissement et est utilisé exclusivement pour les besoins du service de l'établissement ;
- attribuer un véhicule de fonction dédié à l'usage exclusif d'une personne désignée, qui peut l'utiliser aussi dans le cadre de sa vie privée.

2 Que doit vérifier le chef d'établissement avant tout déplacement ?

- Le permis : le salarié ou bénévole doit avoir un permis de conduire en cours de validité ;



© Narong Jongsirikul / Stock.adobe.com

- **l'assurance** : le conducteur ou la conductrice doit être assuré(e) à titre personnel, soit au tiers, soit tous risques ; lui demander une attestation.
- **l'usage professionnel** : l'assurance doit garantir à la fois l'usage Vie privée (couvrant les trajets strictement personnels et les trajets entre domicile et lieu de travail) et l'usage Vie professionnelle (couvrant les déplacements liés à l'activité professionnelle hors trajets domicile-lieu de travail).

Si le salarié n'est couvert que pour l'usage privé, on lui demandera de procéder à une extension de garantie auprès de son propre assureur.

3. Qu'est-ce qu'un ordre de mission (ODM) ?

Ce document doit être rédigé en prévision de tout déplacement entrepris dans le cadre de la vie de l'établissement. Il spécifie l'objectif et les circonstances du trajet, est rédigé ponctuellement pour un déplacement exceptionnel ou de manière globale pour des déplacements récurrents.

En l'absence d'ODM, si un accident survient, l'assureur pourra opposer un refus de garantie.

4. En cas de sinistre, que se passe-t-il ?

- **Sans un contrat auto-mission** : l'assureur personnel du salarié ou bénévole intervient. Une franchise peut être due et un malus appliqué si le conducteur est responsable du dommage, voire

un refus de garantie en l'absence de déclaration d'un usage professionnel du véhicule ;

- **Avec un contrat auto-mission** : celui-ci se substitue purement et simplement au contrat auto personnel du conducteur, en fournissant une couverture « tous risques » pour tous les véhicules employés dans ce cadre. Le salarié ou le bénévole ne supporte pas de franchise ni de malus. L'assureur de l'Ogec est le seul à intervenir.

Auto-mission, un contrat facilitateur

Le contrat auto-mission facilite au quotidien la bonne marche de l'établissement :

- il assure globalement les risques liés à l'usage de leurs véhicules personnels par les salariés et les bénévoles ;
- il rassure le salarié (ou le bénévole) en lui évitant la prise en charge de démarches administratives et le surcoût financier lié à l'assurance auto.

5. Comment calcule-t-on les cotisations ?

Le contrat auto-mission peut être personnalisé pour chaque établissement : l'assureur établit le contrat en se basant sur le volume des indemnités kilométriques versées aux salariés et aux bénévoles durant l'année précédente.

Article rédigé en collaboration avec la Mutuelle Saint-Christophe, partenaire de la Fnogec



Assurance auto, le mémo

L'assurance auto est assise sur un socle de garanties minimum dites « au tiers » qui peut évoluer selon l'âge du véhicule.

Pour tous les véhicules : assurance « au tiers » = RC du conducteur + défense recours (frais d'avocat et procédure si le conducteur occasionne un dommage).

- **Pour un véhicule d'âge intermédiaire (entre 5 et 8 ans)** : il est conseillé d'ajouter à ce socle des garanties complémentaires : vol, bris de glace et incendie.
- **Pour un véhicule neuf (moins de 3 ans)** : assurance « tous risques » = la somme de toutes ces garanties, à laquelle pourra s'ajouter une assurance « tout accident ».

LE RENDEZ-VOUS DES ACHATS

Obligations réglementaires

Actuellement, toutes les activités professionnelles sont réglementées : les bâtiments, les installations, les équipements techniques doivent faire l'objet de vérifications initiales puis périodiques afin de garantir la sécurité et la santé des personnes et la protection de l'environnement. À ce jour, nous comptons 2040 obligations légales et réglementaires susceptibles de s'appliquer en fonction de la configuration de l'établissement.



© CC0 stevepb

Ces obligations ne sont pas figées et évoluent régulièrement. Si nul n'est censé ignorer la loi, reconnaissons qu'il n'est pas évident de connaître toutes les spécificités des réglementations applicables à son secteur d'activité. **Pourtant, les enjeux liés à l'application des obligations réglementaires sont loin d'être neutres** puisqu'en cas de manquement, la responsabilité civile du président/chef d'établissement peut être engagée pour « des fautes de gestion, négligences ou omissions commises dans l'exercice de leurs fonctions ». Plus grave encore, la responsabilité pénale du président et/ou du chef d'établissement peut être engagée lorsque nous sommes dans le cas de la « faute inexcusable » de l'employeur. La fermeture totale ou partielle de l'établissement peut être prononcée.

Rappelons tout de même que l'ensemble des obligations réglementaires dévolues au président et/ou au chef d'établissement sont des obligations de moyens et non de résultat. Il y a donc lieu de bien respecter scrupuleusement l'ensemble de ces obligations légales afin de pouvoir exercer l'ensemble des autres missions en toute sérénité.

■ Quelle méthode mettre en place pour mettre en œuvre et respecter l'ensemble de ces obligations réglementaires ?

Cela débute par un diagnostic dressant un état des lieux, effectué de manière indépendante de tout fournisseur, de ce qui est fait, de ce qui est partiellement fait ou de ce qui n'est pas fait. À partir des écarts constatés, il convient d'analyser le contenu et l'étendue de l'obligation afin de ne pas appliquer celle-ci en deçà des exigences de la norme et, à l'inverse, de ne pas s'imposer des obligations non demandées. L'objectif est d'appliquer pleinement

et seulement la loi et les règlements. Une fois l'inventaire des besoins effectué, il convient de choisir des spécialistes agréés, certifiés : des spécialistes du contrôle technique, de l'inspection et de la vérification réglementaire.

Nous nous apercevons rapidement que l'ensemble de ces spécialistes proposent une palette de services qui peut aller bien au-delà des besoins repérés. C'est pour cela qu'il est important d'être attentif à la lecture des contrats, à ce qui est écrit et induit par l'écrit, à la durée du contrat (à plus forte raison s'il est pluriannuel), aux clauses d'indexation du tarif, aux conditions de dénonciation du contrat... Nous dressons le constat qu'une culture juridique de base devient nécessaire lorsqu'il s'agit d'analyser les contrats proposés par les sociétés spécialisées.

■ **Gérer des contrats multiples**

Très rapidement, le chef d'établissement peut se retrouver à gérer plusieurs contrats signés à des moments différents, avec des périodicités et des délais de préavis différents. Il est nécessaire d'avoir des outils de gestion permettant un suivi des contrats et de leur application. L'outil « Immobilier » développé par la Fnogec pour les établissements et mis à leur disposition gratuitement sur le portail www.isidoor.org permet de suivre la gestion courante du patrimoine bâti et des obligations réglementaires, et d'être alerté sur les échéances à venir. **Adhérer à une association de mutualisation** facilite le pilotage de l'ensemble des obligations applicables à son secteur d'activité en bénéficiant :

- d'un suivi personnalisé et d'une expertise adaptée ;
- d'un choix de fournisseurs de confiance ;
- de contrats négociés avec des durées raisonnables ;
- d'une veille réglementaire, avec des alertes ;
- d'une assistance pour la formalisation d'outils de suivi et de gestion.

Mutualisez vos achats et faites des économies : adhérez à une centrale de référencement associative !

L'équipe du réseau Apogées Apef-Amma-Aphilia Conseil,
www.apogees-ess.org et eric.lune@apogees-ess.org

En Bretagne

GAEL³⁵

GAEL⁵⁶

EGAEL²⁹
²²
Groupement d'Achats des Ecoles Libres

Et pour le reste
de la France ?

APOGÉES
APEF APHILIA
MUTUALISONS L'EXPERIENCE

UNADERE
Union Nationale ADERE
" le réseau d'achat partagé "

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par de nombreuses réalisations et par l'aboutissement de diverses négociations au sein des six pôles d'expertise de la Fnogec. Chaque projet a été mené avec une même volonté pour continuer à faire vivre l'Enseignement catholique et assurer son bon fonctionnement: celle d'adapter sans cesse nos compétences aux besoins des établissements et à ceux du réseau.



Rappel de notre mission

Notre engagement: **contribuer au réenchantement de l'école à tous les niveaux de notre organisation.**

■ Notre triple mission:

■ Représenter

Par le biais de ses structures territoriales (Udogec et Urogec), la Fnogec représente l'ensemble des Ogec auprès des différentes instances de l'Enseignement catholique et des structures qui y sont liées. Pour toutes les questions de droit social, la fédération les représente dorénavant dans le cadre de la logique de branche professionnelle incarnée par la CEPNL. D'autre part, la Fnogec porte pour l'Enseignement catholique l'agrément national de Service civique.

Au cœur de ce maillage territorial, les Udogec et les Urogec sont les garants d'une représentation institutionnelle vis-à-vis des Ogec qu'ils accompagnent.

■ Accompagner

La Fnogec fédère les Udogec et les Urogec qui elles-mêmes fédèrent les Ogec dont elles ont la

responsabilité. Ce fonctionnement associatif en cascade d'adhésions développe une culture de l'efficacité et trouve sa légitimité dans l'accompagnement collaboratif et la formation, avec la mise à disposition de compétences et d'expertises qui assurent aux établissements scolaires une gestion pérenne.

■ Animer

Cette dynamique associative doit se traduire en moments forts: il est impossible de faire vivre un réseau sans le rassembler ou le connecter. Il est donc primordial de créer des événements fédérateurs, de renforcer les liens qui nous unissent et de mettre en place des projets collaboratifs. Notre réseau associatif se compose à la fois de bénévoles et de salariés: si cette mixité nous enrichit, elle ne saurait exister sans une animation territoriale dynamique.

Pour en savoir + sur la Fnogec, sa mission¹, son organisation et sa gouvernance, rendez-vous dans la rubrique de notre site «**Qui sommes-nous?**»².

1. www.fnogec.org/notre-organisation/notre-mission
2. www.fnogec.org/notre-organisation

Les temps forts qui ont rythmé l'année

La fédération a représenté, animé et accompagné ses établissements scolaires pour offrir un environnement de qualité à plus de deux millions d'élèves. Leurs parents ont fait le choix d'une école qui affirme son identité et son appartenance ecclésiale, conditions incontournables pour mener un dialogue authentique.



© CCO hamonazanyan1/pixabay.com

■ SEPTEMBRE 2016

Observatoire économique et social

Publication de l'Observatoire économique et social Indices 2014-2015. Mis en place à partir des données comptables et extracomptables remontées par les Ogec, cet observatoire permet d'obtenir une image économique fidèle du secteur de l'Enseignement catholique dans son ensemble ainsi qu'une analyse pertinente des évolutions de la branche. Le nouvel Observatoire sur les données 2015-2016 est accessible aux abonnés à *'Arc boutant* n°573, ou à ceux qui ont un code d'accès au site de la Fnogec.

■ OCTOBRE 2016

Service civique : campagne 2016-2017

La Fnogec a signé 310 contrats de mission de Service civique, dont pour la première fois, une mission de volontariat de réciprocité. Ce dispositif permet à des jeunes résidant dans des pays hors Espace économique européen, et grâce à des partenariats entre pays, d'effectuer une mission de Service civique sur le territoire français. En partenariat avec l'ONG Sharana en Inde et France volontaires en France, Pranjal Tiwari, originaire de Pondichéry, a pu effectuer une mission de huit mois dans le lycée agricole Rochefeuille situé à Mayenne. Rendez-vous sur la chaîne YouTube de notre partenaire France volontaires pour retrouver le témoignage de Pranjal Tiwari : www.youtube.com/watch?v=Bpymc33mfg8

&feature=youtu.be ou sur le site de la Fnogec : www.fnogec.org/communication/actualites/interview-de-pranjal-tiwari-jeune-volontaire-en-service-civique-de-reciprocite

■ NOVEMBRE 2016

Dépôt du dossier de représentativité de la CEPNL

Les lois successives ont donné de plus en plus d'importance à la négociation d'entreprise et à la négociation de branche. Effet immédiat : seules les organisations légitimes — donc représentatives — sont autorisées à signer et ce, que ce soit du côté syndical ou du côté patronal.

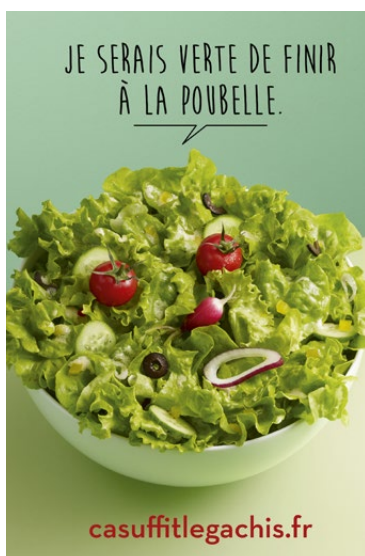
Et la représentativité se prouve soit par l'élection soit par l'adhésion. Avec le regroupement des neuf conventions collectives de l'Enseignement privé, seule une confédération pouvait engager l'ensemble des établissements de la maternelle au doctorat. La Confédération de l'Enseignement privé non lucratif (CEPNL) a été créée en décembre 2015, condition *sine qua non* pour pouvoir déposer en son nom le dossier de représentativité en novembre 2016.

Dans le cadre du dossier, il a fallu faire la preuve du nombre d'Ogec adhérents. Ce fut la première fois que nous nous sommes comptés. Bien entendu, il y a eu quelques difficultés de remontée. Quantitatives d'abord, certaines régions ne nous ont pas remonté leur nombre d'adhérents ; il faudra corriger cela pour les années à venir et

les prochaines mesures. Qualitatives également: le nombre d'ETP est toujours difficile à obtenir. Au final, les commissaires aux comptes de la Fnogec et de la CEPNL ont validé 4 420 adhésions d'Ogec pour 79 217 salariés. La CEPNL, quant à elle, représente 4 448 établissements et 89 822 salariés. L'arrêté de représentativité de la CEPNL du 26 juillet 2017 a été publié au *JO* le 12 août 2017.

À partir de cette date, la CEPNL est la seule à pouvoir signer des accords collectifs dans l'Enseignement privé non lucratif. De ce fait, les premières communications et les explications sur la signature d'accords (par exemple les classifications et le rapport NAO : voir ci-dessous) ont été « griffées » CEPNL et non Fnogec ou Collège employeur.

■ DÉCEMBRE 2016



Restaurations scolaire

Activité périscolaire clé, la restauration scolaire représente des enjeux importants pour nos établissements. Pour les aider à mieux comprendre et à mieux gérer leur prestation souvent sous-traitée à une société

de restauration collective, la Fnogec a développé un centre de ressources documentaires sur la restauration scolaire, disponible en libre accès sur [le site de la Fnogec](#)¹. Il contient notamment une fiche pratique pour accompagner un établissement qui souhaite revoir sa prestation de restauration et des modèles de cahiers des charges. Des réunions d'information ont été organisées en région pour présenter cette documentation et sensibiliser les gestionnaires aux problématiques de la restauration scolaire.

■ JANVIER-FÉVRIER 2017

Service civique : formations civiques et citoyennes

Trois sessions de formation ont eu lieu à Paris et à Lyon où 300 volontaires et 150 tuteurs étaient rassemblés. Les volontaires ont été invités à réfléchir et à débattre sur le thème « Les grandes questions de société » décliné en deux volets : « *La Presse : se tenir informé(e), être bien informé(e)* » et « *Le bénévolat* ». Les tuteurs, quant à eux, ont bénéficié de conseils et d'outils pour mener à bien leur rôle d'accompagnement des volontaires.

■ MARS 2017

Journées Nationales 2017

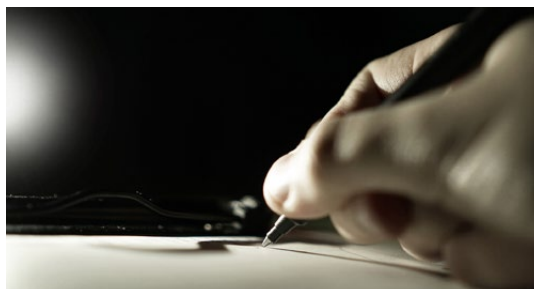


Rendez-vous institutionnel biennal, les Journées Nationales (JN) constituent un moment privilégié de rencontres essentielles à la vie associative du réseau, d'échanges, de partage et de réflexions prospectives avec les différents organes de l'Enseignement catholique et nos partenaires. Les 17, 18 et 19 mars 2017, la 34^e édition des JN a fait l'objet d'une réflexion sur les rôles et les missions de nos organisations régionales et départementales (Urogec et Udogec) dont la fonction clé est indispensable aux territoires ainsi qu'aux diocèses.

■ AVRIL 2017

Une nouvelle convention collective unifiée

La Confédération de l'Enseignement privé non lucratif s'est affirmée comme étant le premier acteur associatif de l'Enseignement privé. La nouvelle convention collective de l'Enseignement privé non lucratif (EPNL) est entrée en application le 12 avril 2017 : elle regroupe neuf conventions collectives réparties en neuf sections, le texte de l'ancienne CC SEP étant devenu la Section 9. Avec ses 89 822 salariés, la CEPNL a confirmé sa légitimité. Elle est la 9^e branche professionnelle française pour la désignation des conseillers prud'homaux et la première branche professionnelle de l'Enseignement privé.



■ MAI 2017

Journée immobilier 2017

Le 19 mai, 80 référents immobiliers du réseau des Ogec ont participé à la 3^e édition de la Journée immobilier co-organisée par le Sgec (via l'Union Saint-Pierre) et la Fnogec. Dédiée aux enjeux immobiliers des Ogec, cette journée était placée sous le thème « *Projet immobilier : de l'analyse du besoin à l'inauguration* ». Maîtriser la gouvernance d'un projet immobilier et présenter les cadres juridiques des

1. www.fnogec.org/comptabilite-gestion/restauration-scolaire

investissements immobiliers furent les deux grands temps forts de cette journée animée par des professionnels de l'immobilier, des juristes, des avocats ou encore des experts-comptables. Elle fut également l'occasion de rappeler les échéances à venir (mise en place d'un registre public d'accessibilité et surveillance de la qualité de l'air intérieur) et de présenter les outils mis à disposition par la Fnogec pour permettre aux Ogec de se conformer à ces nouvelles obligations.

■ JUIN 2017

Révisions des classifications « SEP »

Un accord de révision des classifications des « salariés SEP » a été signé le 8 juin 2017 par le Synep CFE-CGC, le SPELC, le Snec CFTC, le Snepl CFTC, la FEP CFTD et la Confédération de l'Enseignement privé non lucratif (CEPNL). Il s'applique à compter du 1^{er} septembre 2017. Légalement, les classifications doivent faire l'objet d'une négociation de branche tous les 5 ans. Les classifications de la CC PSAEE étant devenue SEP depuis 2015 et les classifications datant de 2010, c'est donc logiquement qu'une négociation sur les classifications a été engagée début 2016. Elle a dû être suspendue en raison de la dénonciation de la CC SEP s'inscrivant dans la logique de création d'une convention collective unique pour l'Enseignement privé non lucratif (CC EPNL).

■ JUILLET 2017

Centrales de référencement associatives

L'objectif d'une centrale de référencement associative est de proposer à ses adhérents des conditions tarifaires négociées auprès de fournisseurs



© CCO-Polison.lvj/pixabay.com

grâce au potentiel d'achats que représente l'ensemble de ses adhérents. La Fnogec a finalisé un projet de partenariat avec des centrales de référencement associatives pour diversifier les possibilités de mutualiser les achats de ses établissements scolaires et leur permettre de faire des économies.

■ JUILLET 2017

Rapport NAO

(Négociation annuelle obligatoire)

En application des dispositions légales et réglementaires, les représentants des employeurs ont présenté un rapport de branche dans le nouveau périmètre de la CC EPNL permettant aux organisations syndicales de négocier sur les salaires en toute connaissance de cause. Ce rapport permet également à l'ensemble des membres de notre réseau de disposer d'une « photographie de la branche ».

■ AOÛT 2017

Nouveaux modèles de comptes annuels

Le 15 juin 2017, la commission Comptabilité-gestion de la Fnogec a validé la publication de nouveaux modèles de comptes annuels, applicables depuis le mois d'août, et que les Ogec doivent dorénavant utiliser pour la clôture de leur exercice comptable.



© Visualhunt.com

■ SEPTEMBRE 2016 – AOÛT 2017

Transformation numérique et outils web

Tout au long de l'année, le pôle Systèmes d'information a implémenté la plateforme collaborative « Office 365 » dans le réseau. Il a également formé les territoires aux nouveaux outils numériques et aux applications web de gestion développées par la Fnogec (en lien avec le Collège employeur).



Les dix activités stratégiques les plus marquantes

L'année 2016-2017 a été portée par dix activités majeures qui ont fait avancer la fédération dans sa démarche de professionnalisation. Acteur incontournable de l'Enseignement catholique, la Fnogec met son dynamisme et son expertise au service de son réseau et de ses territoires pour les accompagner vers une gestion toujours plus agile, pérenne et professionnelle de leurs écoles.



© CC0 robinson126/pixabay.com

L'animation associative au cœur de notre réseau

- **Mission :** représenter et accompagner
- **Objectif :** garantir le fonctionnement associatif du réseau

À l'issue des Journées Nationales de mars, un document de référence a été réalisé par la commission Statuts et bénévolat sur le rôle du membre de droit Udogec/Urogec au sein des conseils d'administration d'Ogec pour souligner l'importance de l'appartenance au réseau [gec].

La réflexion sur l'accompagnement des Ogec par le président de l'Udogec a permis de mettre en exergue le rôle de courroie de transmission des informations et la nécessité d'une veille sur le fonctionnement associatif pour sécuriser les décisions qui sont prises au sein des CA d'Ogec.

→ Une fiche sur le rôle du membre de droit du président de l'Apel au sein du conseil d'administration de l'Ogec a également été réalisée avec des représentants de l'Apel nationale.

Des modèles de conventions et de procédures ont été réalisés pour faciliter l'adhésion de nouveaux bénévoles Ogec. Un groupe « Expertise fonctionnement associatif » a été créé au sein d'Office 365 pour échanger entre experts du réseau sur ces sujets et ces documents.

Service civique : 310 volontaires engagés auprès de nos établissements scolaires

- **Mission :** représenter
- **Objectif :** contribuer au réenchantement de l'école en accompagnant des jeunes adultes dans la réalisation de missions de Service civique au cœur de nos établissements scolaires

La Fnogec porte un agrément national permettant à chaque établissement scolaire catholique, de faire accomplir à un jeune volontaire une mission d'intérêt général dans le cadre du dispositif du Service civique.

L'Enseignement catholique peut ainsi se prévaloir de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux. Grâce à cet engagement volontaire, les jeunes acquièrent de la confiance, montent en compétences et réfléchissent à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Les formations civiques et citoyennes ont rassemblé 310 jeunes volontaires issus de toutes les régions, de toute origine en termes de niveaux de formation, de genre, d'âge, de milieu social, de culture. Ces formations représentent des occasions de rassembler une jeunesse engagée au service de l'Enseignement catholique.

Vidéo : Best of ¹ des journées de formations civiques et citoyennes.

Rapport d'activité 2016-2017

SPÉCIAL RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2017

1. www.youtube.com/watch?v=UYUkgaiLyMM&list=PL_OoYbbsGZgPOHLppTdUGWY712XMsciU8

CC EPNL : une convention collective unique

- **Mission :** représenter
- **Objectif :** maîtriser son destin

Pour répondre à la volonté de l'État de restructurer les branches professionnelles et de faire disparaître les plus petites d'entre elles, les trois fédérations de l'Enseignement privé à but non lucratif (AEUIC, Fesic, Fnogec) ont créé en décembre 2015 une confédération d'employeurs, la Confédération de l'Enseignement privé à but non lucratif (CEPNL), dans le but de signer une convention collective unique du secteur de l'Enseignement privé à but non lucratif. Les trois fédérations ont anticipé pour ne pas subir !

Elles ont anticipé pour :

- garantir l'avenir des relations sociales dans un environnement aux bases connues et choisies ;
- offrir aux adhérents le niveau de service légitime qu'ils attendent.

Et c'est au sein de ce champ conventionnel nouveau que pourront vivre et évoluer l'ensemble

des dispositions conventionnelles préexistantes ; ce sera l'occasion également de s'interroger sur la pertinence de certaines d'entre elles et de revoir des dispositions oubliées ou inadaptées. Elles ont anticipé les réformes législatives sur le rôle de la branche (Loi El Khomri, future ordonnance) pour que la nouvelle branche, forte de près de 100 000 salariés et 130 000 enseignants, soit reconnue comme un acteur au poids économique et au rôle politique importants pour défendre et valoriser la place de l'enseignement privé à but non lucratif au cœur des politiques publiques de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Transformation numérique : des espaces collaboratifs pour fluidifier l'information

- **Mission :** accompagner
- **Objectif :** embrasser la transformation numérique

Cette année encore, un accent particulier a été mis sur l'accompagnement du [< suite page 13 >](#)

Formation professionnelle : un outil au service d'un projet

- **Mission :** accompagner
- **Objectif :** professionnaliser, anticiper et accompagner

Longtemps, la formation a rimé avec cotisation. C'était logique, il s'agissait d'une taxe parafiscale. Depuis 2015, elle est une véritable obligation de faire. Avec, au fond, l'idée d'abandonner une logique purement collective pour aller vers une logique de personnalisation.

Personnalisation, compétences, investissement. Ce sont les logiques défendues dans la branche depuis quelques années. Les EAAD et les classifications PSAEE-SEP de 2010 étaient les premières étapes. Car enfin, les spécificités des établissements catholiques impliquent de ne pas reproduire simplement le modèle de l'Éducation nationale mais, au contraire, de développer des modalités organisationnelles propres, ce qui nécessite de s'appuyer sur des personnels compétents.

Cela signifie être en capacité :

- de définir les compétences nécessaires pour les établissements (le travail a commencé sur les métiers de la vie scolaire) ;
- de recruter les personnels possédant ces compétences (remplacement de départs à la retraite) ;
- d'évaluer et de faire évoluer les compétences des personnels actuellement en poste ;

- de faire évoluer l'organisation des établissements et de permettre aux personnels de mettre en œuvre leurs compétences.

La formation et la gestion des emplois ainsi que des compétences sont des sujets techniques et complexes avec de nombreuses idées reçues. C'est le rôle de la fédération (en lien avec le Collège employeur) de démêler l'écheveau et d'anticiper cet enjeu stratégique fort, pour ne pas subir ! Cela nécessite de trouver l'équilibre entre gestion de proximité (fonds propres des établissements) et gestion nationale (mutualisation). Et, pour cela, il faut :

- sécuriser juridiquement les dispositifs par la clarification du rôle des acteurs ;
- professionnaliser les acteurs (certification, labellisation, etc.) ;
- déterminer des actions prioritaires (catalogue Enseignement privé).

La nouvelle étape est celle de l'accès à l'information et la simplification par l'allègement des contraintes : c'est l'orientation prise par les projets de développement des outils RH du Collège employeur.



© mooslm - stockadobe.com

réseau pour les questions liées au numérique. Plusieurs types de formation ont été organisés en région :

- **formation sur l'application Immobilier :** dans chaque région, la Fnogec est intervenue pour former les futurs formateurs de cette application, qui interviendront ensuite auprès des établissements. Ces formations ont réuni plus de 80 personnes, avec des profils variés et parfois au-delà de notre réseau ;
- **présentation des applications Fnogec :** l'appétence pour les applications web proposées par notre réseau est en croissance constante. Un grand nombre de présentations ont été organisées par les Udogec/Urogec pour présenter aux établissements ces outils stratégiques qui leur permettent de respecter les règles légales ou conventionnelles ;
- **formation sur l'Espace 365 :** l'année dernière, la Fnogec a remplacé le forum d'échanges qui servait depuis 2010 à partager des pratiques au sein du réseau, par une plateforme collaborative plus complète basée sur la solution Microsoft Office 365. Pour déployer cette solution et optimiser les pratiques numériques internes, de nombreuses formations ont été organisées en région à la demande des Urogec.

Financements publics : disposer des ressources publiques légalement dues

- **Mission :** accompagner
- **Objectif :** maintenir le niveau des financements publics

Dans le contexte actuel de financements publics tendus, de réorganisation territoriale (communes nouvelles, intercommunalité, nouvelles régions) et de volonté pour certaines collectivités

territoriales de diminuer leur participation financière, les négociations des forfaits ont été au cœur des rencontres élus/Ogec.

Pour accompagner les Udogec dans cette mission de négociation des forfaits communaux, départementaux et régionaux, la Fnogec a :

- animé plusieurs journées d'information pour sensibiliser les négociateurs et leur donner des outils pour mener à bien une négociation ;
- formé de nouveaux négociateurs territoriaux ;
- sensibilisé les acteurs institutionnels de l'Enseignement catholique aux évolutions de ces forfaits d'externat du fait de l'évolution des collectivités territoriales, fusion de régions et de communes...
- accompagné les équipes locales dans des négociations difficiles ou dans des contentieux contre des collectivités territoriales.

Il est primordial que les Ogec disposent de ressources publiques à hauteur de ce que prévoit la loi et ce, dans chaque territoire.

Immobilier scolaire : de nouveaux outils pour les gestionnaires d'établissements

- **Mission :** accompagner
- **Objectif :** se conformer à ses obligations en tant que gestionnaire d'établissement scolaire

Mise en œuvre de l'accessibilité handicapé, sécurité dans les établissements scolaires (mise à jour du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), travaux de sécurisation des établissements), performances énergétiques des bâtiments, surveillance de la qualité de l'air intérieur, etc. Chaque année, les gestionnaires d'établissements scolaires sont soumis à de nouvelles réglementations.

Pour leur permettre de s'approprier plus facilement les contraintes techniques et réglementaires liées à la gestion et à l'utilisation des locaux



© Monkey Business - Fotolia

scolaires, le Groupe technique locaux scolaires (GTLS) diffuse régulièrement des fiches pratiques (accessibilité, qualité de l'air, etc.) et a développé, en collaboration avec le pôle Systèmes d'information, une nouvelle application web dénommée « Immobilier ».

Cette application permet de :

- disposer d'un état des lieux des locaux scolaires ;
- suivre la gestion courante du patrimoine bâti (réalisation des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)) et des obligations réglementaires ;
- archiver les documents liés à l'immobilier scolaire (baux, plans, Ad'AP, attestation de contrôles techniques, etc.) ;
- disposer d'une information fiable et à jour ainsi que d'une base documentaire qui peut être interne à l'établissement, institutionnelle, légale ou réglementaire (notes GTLS, fondements juridiques, actualités, etc.).

Une soixantaine de personnes ont été formées à l'utilisation de cette application : ces personnes sont aujourd'hui à même de la déployer dans les territoires. En raison de la multiplication des réglementations, des enquêtes régulières de l'administration (revalorisation des valeurs locatives cadastrales, amiante...) et des changements de personnes ayant en charge la gestion des locaux scolaires, il est apparu important de centraliser l'information pour en faciliter l'exploitation et la transmission, et d'améliorer la gestion régulière du parc immobilier, permettant ainsi au gestionnaire de se conformer à la réglementation applicable aux locaux scolaires.

Territoires : des réorganisations réussies

- **Mission :** accompagner.
- **Objectif :** consolider la dynamique territoriale

En étant positionnées au cœur du réseau [gec], les unions départementales et régionales (Udogec et Urogec) sont invitées à endosser un rôle d'accompagnateur des Ogec, tant dans l'animation des bénévoles que dans le soutien technique en gestion qu'ils assurent. Dans le cadre de la réorganisation territoriale de notre réseau, des réunions téléphoniques sont organisées par la

Fnogec, auxquelles sont invités à participer tous les présidents d'Udogec d'une nouvelle région. Ainsi, la « régionalisation du réseau » se réalise naturellement par l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les différents présidents d'Udogec.

Pour favoriser la gouvernance des unions départementales et régionales avec les directions diocésaines, des notes ont été rédigées pour sécuriser, juridiquement et fiscalement, les mises à disposition de personnels ou de moyens permettant d'optimiser les services aux établissements scolaires.

Tout au long de l'année, la Fnogec a continué à accompagner la réorganisation des Urogec dans le cadre des nouvelles régions. Deux Urogec ont vu le jour cette année, elles ont été créées en remplacement de quatre Urogec préexistantes :

- l'Urogec des Hauts-de-France regroupe les deux anciennes régions Picardie et Nord – Pas-de-Calais ;
- l'Urogec Normandie regroupe les Urogec de Haute et Basse-Normandie.

La Fnogec a soutenu la reconfiguration de l'Urogec Centre ainsi que la réorganisation de ses services et de l'outil informatique de gestion Agate qui sont dorénavant portés par l'Asrec.

Événementiel : Journées Nationales 2017

- **Mission :** animer.
- **Objectif :** revisiter et asseoir nos fondamentaux.

« *L'avenir de nos écoles se construit sur nos valeurs et s'appuie sur la force de notre réseau.* » Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale de la Fnogec.

Organisées en partenariat entre la Fnogec et les Urogec de Haute et Basse-Normandie, la 34^e édition des Journées Nationales a rassemblé plus de 600 participants au Centre international de Deauville les 17, 18 et 19 mars 2017. Ce congrès biennal a revisité nos fondamentaux, rappelé les trois missions essentielles qui nous animent — « **représenter, accompagner, animer** » — et consolidé la place des Urogec et des Udogec au cœur d'un réseau fort et dynamique. Animées par Denis Peiron, journaliste pour le quotidien *La Croix*, et introduites par Pascal Balmand,

secrétaire général de l'Enseignement catholique, ces JN nous ont permis d'accueillir des intervenants d'envergure qui ont apporté leur éclairage professionnel sur les notions clés qui portent notre identité.

Les JN17 ont revisité les fondamentaux qui ont construit et continuent de construire une organisation qui gère plus de 5 000 Ogec. Les orientations ont été fixées sur le formalisme associatif, la branche professionnelle, la maîtrise des risques, la transformation collaborative pour s'adapter aux défis de demain (transition digitale, professionnalisation, communication (ré)active, etc.), ou encore le management entre nos salariés et nos bénévoles. Ces JN ont ainsi entamé un travail de fortification de nos racines, ces mêmes racines qui ont donné naissance à un réseau riche en valeurs humaines et en compétences professionnelles, et qui aujourd'hui continuent de nourrir et de structurer une communauté engagée.

Vidéo: Best of¹ des JN17.

Des partenariats renforcés et plus engagés

- **Mission:** animer.
- **Objectif:** professionnaliser le réseau.

Parce que nous sommes convaincus qu'ensemble nous sommes plus forts, que nous allons

plus loin et plus vite, nous avons décidé de renforcer nos partenariats pour offrir à l'ensemble du réseau des expertises toujours mieux adaptées aux divers besoins des territoires. Dans le cadre de la professionnalisation de la Fnogec, nous souhaitons entretenir des liens forts avec nos partenaires et ainsi les engager dans la durée pour garantir le succès d'une gestion rigoureuse, proactive et collaborative.

Cette année, le réseau [gec] a été soutenu par 24 partenaires auprès desquels il a pu demander conseil, aide et assistance sur des problématiques relatives à la gestion comptable, financière, sociale, immobilière ou encore à celle de la restauration scolaire.

Si nous pouvons aujourd'hui avancer de manière constructive et proactive, et ainsi contribuer à faire vivre l'Enseignement catholique, c'est grâce à l'engagement mixte de nos bénévoles, de nos salariés et de nos partenaires. **L'objectif ? Enrichir les relations, faire grandir le réseau et engager des experts dans la durée pour assurer à nos établissements scolaires un accompagnement toujours plus professionnel.**

Cette année n'aurait pas pu être aussi riche sans le soutien de nos partenaires institutionnels et associatifs qui nous apportent une aide à la fois financière et technique pour dynamiser notre fonctionnement associatif et nous aider à professionnaliser nos territoires.



© franckreporter / iStockphoto.com

Rapport d'activité 2016-2017

SPÉCIAL RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2017

1. www.youtube.com/watch?v=7XtedRr9BBA

Remerciements : la mixité de notre vie associative fait la force de notre réseau

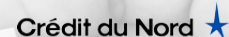
Par Sylvie Picard, vice-présidente de la Fnogec

En cette fin d'année qui clôture statutairement l'activité de la Fnogec en termes d'engagements et de réalisations, il est indispensable de souligner à quel point l'investissement humain et l'implication des membres du réseau ont avant tout pour objectifs de faciliter, fluidifier et moderniser la gestion des établissements catholiques d'enseignement.

En effet, nos actions et notre efficacité n'existeraient pas sans le dévouement de tous les acteurs impliqués au quotidien dans les structures qui composent notre réseau (nationale, régionales, départementales et locales) et à chaque niveau de leur organisation. Qu'ils soient salariés ou bénévoles, tous œuvrent dans un seul et même but, celui de continuer à faire vivre l'Enseignement catholique dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'assurer l'avenir des deux millions d'enfants que

nous accueillons au sein de nos établissements. Pour nous aider dans nos missions, nous sommes également accompagnés par des experts dans des domaines clés de gestion. Nous avons ainsi engagé des partenariats avec des professionnels qui nous apportent des compétences à la fois complémentaires à celles que nous avons en interne et essentielles au bon fonctionnement de nos écoles. Sans leur soutien, nous ne pourrions fédérer notre réseau ni l'associer aux réflexions stratégiques qui nous permettent d'anticiper les enjeux territoriaux et de faire face aux grands défis de demain.

Si notre système repose sur une mixité collaborative qui implique salariés, bénévoles et partenaires, il nous permet de grandir et de nous enrichir de manière spectaculaire. **Que tous ces acteurs soient très sincèrement et très chaleureusement remerciés!**



...et tout le réseau [gec]

Nouvelle gouvernance : un conseil d'administration technique et opérationnel

Le conseil d'administration de la Fnogec représente l'organe décisionnel et l'organe de liaison entre les adhérents. Il rassemble des membres dont les compétences assoient et complètent celles des pôles d'expertises de la Fnogec. Très impliqués, les administrateurs expriment leur vision et leurs opinions dans le souci constant de l'intérêt à long terme de la fédération.

■ **Mission :** être le garant du cap stratégique en mettant en œuvre les directives de la fédération et en assurant un partage précis des missions de chacun.

■ Découvrez ci-dessous la liste des membres élus pour l'année 2018



Laurent Laming, président

■ **Vie professionnelle :** Laurent Laming a travaillé 40 ans chez HSBC où il a occupé diverses fonctions dans la banque de réseau et la banque d'investissement, ainsi que dans les ressources humaines.

■ **Engagement dans le réseau des Ogec :** Laurent Laming a été président de l'Urogec Île-de-France et administrateur d'Opcalia. Il est aujourd'hui administrateur de la Fnogec, membre du Cnec et de la Commission permanente, membre du Collège employeur et délégué à la formation professionnelle.

Sylvie Picard, vice-présidente

■ **Vie professionnelle :** Sylvie Picard a été professeure de géographie et agent commercial au sol pour Air France.

■ **Engagement dans le réseau des Ogec :** Sylvie Picard est aujourd'hui membre de l'Udogec d'Indre-et-Loire, présidente de l'Ogec Louis-Lefé – Sainte-Marie à Descartes (37), vice-présidente de la Fnogec pour laquelle elle est en charge de la communication et des relations institutionnelles, et membre de la commission Statuts/bénévolat.

■ **Autres engagements bénévoles :** Après 22 ans d'engagement auprès des Apel, Sylvie Picard est membre de l'équipe liturgique de la paroisse de Descartes, où elle fait partie de l'équipe d'accompagnement des familles en deuil et y anime les chants.



Jean-Yves Mahéo, secrétaire

■ **Vie professionnelle :** Jean-Yves Mahéo est retraité de la Gendarmerie nationale. Au cours de sa carrière, il a réalisé trois opérations extérieures (Opex) en Haïti et en Afghanistan.

■ **Engagement dans le réseau des Ogec :** Jean-Yves Mahéo a mis ses compétences au service de l'Enseignement catholique

et a ainsi débuté son engagement bénévole en tant que vice-président de l'Apel 56. Il est ensuite devenu responsable académique de la commission Jeunes en difficultés (JED), secrétaire de l'Urogec de Bretagne puis président de l'Udogec du Morbihan pendant 9 ans. Aujourd'hui administrateur de la Fnogec, il est en charge des délégations Commission de conciliation des chefs d'établissement, Commission Statuts des chefs d'établissements et Commission Statuts/bénévolat, ainsi que du personnel de la Fnogec.

■ **Autres engagements bénévoles :** Jean-Yves Mahéo est adjoint au maire d'Auray en charge des travaux et des bâtiments communaux, des voiries ainsi que des espaces verts et naturels.



Jean-Claude Le Meur

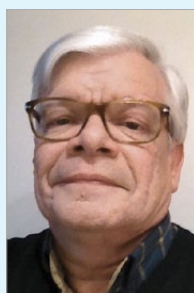
■ **Vie professionnelle :** Jean-Claude Le Meur a réalisé sa carrière professionnelle dans le secteur bancaire. Il est aujourd'hui retraité.

■ **Engagement dans le réseau des Ogec :** Jean-Claude Le Meur est président de l'Udogec du Finistère, président de l'Urogec de Bretagne et administrateur de la Fnogec.



Yvon Menguy, trésorier

- Vie professionnelle: Yvon Menguy a occupé différentes fonctions au sein de la direction générale des Impôts. Depuis 1991, il est magistrat des juridictions financières et président de section honoraire depuis 2011.
- Engagement dans le réseau des Ogec: Yvon Menguy est administrateur de l'Ogec du lycée technique « Les Tourelles » à Rouen, administrateur de l'Udogec de Rouen et président de la nouvelle Urogec de Normandie depuis septembre 2017. Il est administrateur de la Fnogec depuis 2011, membre du Bureau et trésorier depuis deux ans. Il est membre de la commission nationale des forfaits ainsi que de la commission comptable et participe aux groupes de réflexion sur la conséquence financière de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et sur l'impact de la révision des valeurs locatives cadastrales.



Alain Buat

- Vie professionnelle: Alain Buat est expert en gestion immobilière. Aujourd'hui retraité, il était administrateur de biens immobiliers chez Foncia Buat à Lille.
- Engagement dans le réseau des Ogec: Alain Buat est membre de la commission solidarité immobilière au Sgec, de l'Œuvre des Apprentis et suppléant à l'Union Saint-Pierre. Il est secrétaire de l'Udogec de Lille et d'une foncière, président de deux Ogec du 1^{er} degré en banlieue lilloise, coordinateur au sein d'un réseau d'Ogec, conseiller immobilier bénévole auprès de l'archevêché de Lille et administrateur de la Fnogec.



Bruno Cornu Thenard

- Vie professionnelle: Bruno Cornu Thenard a réalisé sa carrière professionnelle dans l'immobilier et la banque. Ses compétences professionnelles lui ont permis d'assurer la fonction de trésorier de la Fnogec pendant 12 ans.
- Engagement dans le réseau des Ogec: Bruno Cornu Thenard est président d'honneur de l'établissement scolaire Fénelon – Sainte-Marie à Paris et de l'Urogec Île-de-France. Il est également administrateur de la Fnogec, membre de la commission Statuts/bénévolat de la Fnogec, membre du conseil de la Fondation Saint Matthieu à Paris et membre de l'AESP (Association immobilière de l'Enseignement parisien).



Jean-Luc Chaplet

- Vie professionnelle: Jean-Luc Chaplet a réalisé l'ensemble de sa carrière professionnelle dans la banque et la finance.
- Engagement dans le réseau des Ogec: Investi dans l'Enseignement catholique depuis 40 ans, Jean-Luc Chaplet a successivement été trésorier puis président d'Ogec d'une école primaire, président de l'Apel d'un ensemble scolaire primaire/collège, président d'Ogec d'un lycée professionnel et membre d'Udogec. Il a également participé à la Commission de conciliation en tant que représentant de la Fnogec. Il est actuellement président de l'Udogec de la Mayenne, membre du Codiec (53) et trésorier de l'Urogec Pays de la Loire. Dans le cadre de son mandat d'administrateur de la Fnogec, il a pour mission la gestion des partenariats.
- Autres engagements bénévoles: Jean-Luc Chaplet est conseiller municipal délégué aux finances, chargé d'étude auprès du réseau Entreprendre 53, trésorier du Comité 53 Ligue contre le cancer et membre du Rotary Club de Laval.



Jean-Louis Roumilhac

- Vie professionnelle: Jean-Louis Roumilhac était expert-comptable et commissaire aux comptes dans le cadre de sa carrière professionnelle. Il est aujourd'hui retraité.
- Engagement dans le réseau des Ogec: Jean-Louis Roumilhac est membre du conseil d'administration de la Fnogec, particulièrement en charge de la réflexion sur le modèle économique de la région Nouvelle Aquitaine, et membre de la commission comptabilité-gestion de la Fnogec. Après avoir été président de l'Urogec Poitou-Charentes ainsi que de l'Udogec de la Vienne, il est aujourd'hui président du conseil d'administration du lycée Saint-Joseph-l'Amandier à Saint-Yrieix (Charente).



Alain Laflorentie

■ Vie professionnelle : Alain Laflorentie a mené sa carrière professionnelle dans l'industrie du bâtiment. Ingénieur et responsable travaux, il met aujourd'hui son expérience au service de l'immobilier scolaire de l'Enseignement catholique.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Engagé dans le milieu associatif depuis plus de 45 ans, il a tout particulièrement œuvré au sein du réseau des Ogec. Alain Laflorentie est actuellement administrateur et membre du Bureau de la Fnogec, vice-président de l'Ogec Sainte-Marie – Sainte-Famille à Montauban, administrateur de l'Udogec du Tarn-et-Garonne, de l'Ugsel et d'Uniprévoyance, président de l'Urogec Midi-Pyrénées et du Groupe technique locaux scolaires (GTLS), membre du Collège employeur, du Cnec et de l'Observatoire, et trésorier de l'Union Saint-Pierre.



Jean-Pierre Portet

■ Vie professionnelle : depuis près de 40 ans, Jean-Pierre Portet est avocat, spécialisé en droit de la famille, en droit civil et en droit social. Il est également ancien bâtonnier.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : En parallèle de son activité professionnelle, et ce, depuis plus de 20 ans, Jean-Pierre Portet est membre de l'Udogec de Charente et président de l'Ogec de l'ensemble scolaire Saint-Joseph à Cognac (école, collège et lycée). Il est également membre du Bureau et administrateur de la Fnogec, membre du Collège employeur et membre de la commission Statuts/Bénévolat qui a pour principales missions d'actualiser les statuts-types des Ogec/Udogec/Urogec/Fnogec et d'animer le réseau des bénévoles.



Monique Cassagne

■ Vie professionnelle : Pendant plusieurs années, Monique Cassagne s'est occupée de la

gestion comptable et financière de l'entreprise familiale spécialisée dans la tapisserie et la décoration.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Monique Cassagne est présidente des Ogec Saint-Étienne de Montoir-de-Bretagne et Saint-Dominique de Nantes, présidente de l'Udogec 44, présidente de l'Urogec Pays-de-la-Loire et administratrice de la Fnogec.

Robert Fonck

■ Vie professionnelle : homme polyvalent, Robert Fonck est un ancien cadre dirigeant du secteur bancaire et ancien enseignant en école supérieure. Il a acquis le savoir-faire et la faculté de pouvoir passer de la finance aux ressources humaines en passant par le dialogue social, avec la même passion.

Spécialiste de la négociation (nationale et branche professionnelle), il met ses compétences au service de l'Enseignement catholique depuis de nombreuses années.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Robert Fonck est membre de l'Ogec Saint-Benoist-de-l'Europe, administrateur de la Fnogec et membre du Collège employeur. Il contribue aux travaux et aux négociations sociales que mène la CEPNL, 1^{re} branche de l'Enseignement privé qui regroupe la Fnogec, la Fesic et l'Aeuc.

■ Autres engagements bénévoles : Robert Fonck est également vice-président de l'IPAG, trésorier de l'association Mouchard TGV-TER et engagé auprès du Centre dominicain de réflexion et d'accueil, un foyer pour jeunes étudiantes.



Martin Verdenal

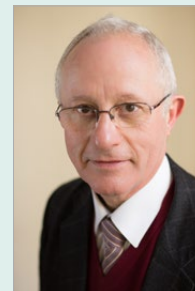
■ Vie professionnelle : Pendant 20 ans, Martin Verdenal a été directeur général d'une coopérative agricole laitière. Il a ensuite assuré la gérance de la SARL DRH Conseils pendant 10 ans, une société spécialisée dans la gouvernance et le management. Il est aujourd'hui membre d'une commission de travail dans le domaine du développement durable et du Réseau sociétal européen (RSE) au sein de la Fédération Nationale de la Coopération Agricole. Il a ainsi développé des expertises dans les domaines suivants : ressources humaines, social, gouvernance et management.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Martin Verdenal est administrateur et trésorier de l'Urogec de Lorraine, président de la commission paritaire Grand Est, administrateur de la Fnogec, membre du Groupe de travail Systèmes d'information (GTSI), vice-président du conseil d'administration de la Mutuelle Saint-Christophe assurances et membre du comité d'Audit. Il est également président du Fonds de dotation Enseignement catholique de Lorraine qui œuvre pour l'immobilier scolaire et président de l'Ogec Saint-Sauveur à Nancy (école maternelle et élémentaire).

Pierre Fournier Montgieux

■ Vie professionnelle : Pendant 10 ans, Pierre Fournier Montgieux a exercé diverses fonctions dans l'aménagement du territoire au ministère de l'Équipement et du Logement. Il a ensuite été pendant 25 ans directeur général de groupes immobiliers spécialisés dans la promotion verticale et horizontale ainsi que dans le logement social et son financement.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Pierre Fournier Montgieux est président de deux Ogec et de l'Udogec du Berry, vice-président de l'Urogec Centre – Val-de-Loire et secrétaire de l'Association propriétaire du Berry (AFRB). Dans le cadre de son mandat d'administrateur de la Fnogec, il apporte sa contribution au réseau pour améliorer la prise en compte des difficultés de plus en plus nombreuses rencontrées par nos bénévoles pour qu'ils aient les moyens, les latitudes et la reconnaissance leur permettant d'exercer, au milieu des différentes instances de l'Enseignement catholique, les missions et les responsabilités qui sont les leurs.

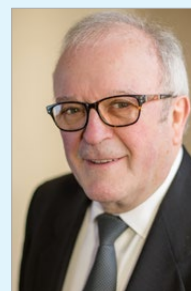


Jean-François Deboudt

■ Vie professionnelle : Jean-François Deboudt a réalisé sa carrière professionnelle dans un groupe international industriel d'agrochimie, d'abord comme chef de projet en ingénierie industrielle puis à la direction

des systèmes d'information « production, logistique, contrôle industriel, recherche et qualité ». Il a ainsi acquis des expertises pointues en gestion de projets, en organisation et en systèmes d'information.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Jean-François Deboudt est président de l'Ogec Saint-Éloi d'Hazebrouck, président de l'Udogec de Lille, président de l'Urogec Hauts-de-France, vice-président de l'Adisec (Association diocésaine des services de l'Enseignement catholique de Lille) et trésorier de l'association Gabriel (organisation des bases de données et systèmes d'information dans l'Enseignement catholique). Il est également administrateur de la Fnogec et président du Groupe de travail Systèmes d'information de la Fnogec (GTSI).



Jean-Pierre Schneider

■ Vie professionnelle : Jean-Pierre Schneider a été inspecteur commercial chez ELF France ce qui lui a permis d'acquérir et de développer des

compétences particulières en relations humaines.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Jean-Pierre Schneider est au service de l'Enseignement catholique d'Alsace depuis près de 40 ans. Après avoir été président de l'Apel, membre des conseils d'administration du séminaire de jeunes de Walbourg et du lycée Charles-de-Foucault de Schiltigheim, il a participé à la création de l'Union diocésaine de l'Enseignement catholique d'Alsace (Udeca) dont il est président depuis 9 ans. Il est également administrateur de la Fnogec, membre du GTLS (Groupe technique locaux scolaires) et membre de la commission nationale des forfaits.



Jean-Luc Brayé

■ Vie professionnelle : Retraité depuis 2010, Jean-Luc Brayé a effectué sa carrière professionnelle chez Vinci en tant que contrôleur de gestion pour l'activité Bâtiment, responsable régional de la gestion pour l'activité Services et responsable régional pour le développement et la gestion du stationnement (Vinci Park).

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Jean-Luc Brayé est président des Ogec Saint-Joseph à Château-la-Vallière et Notre-Dame La Riche à Tours, président de l'Udogec 37, trésorier de l'Urogec Centre-Val-de-Loire et de l'Asrec. Il est administrateur de la Fnogec depuis le 9 décembre 2017.

■ Autres engagements bénévoles : Jean-Luc Brayé est trésorier de l'Académie du Tripoux, association ayant pour but la valorisation de l'Auvergne en Touraine et la mise en réseau d'entreprises locales. Également investi auprès de clubs sportifs, il participe activement à la recherche de partenaires pour en renforcer la gestion.



Roland Veillepeau

■ Vie professionnelle : Juriste de formation, Roland Veillepeau a effectué sa carrière professionnelle au sein de la Direction générale

des Finances publiques comme spécialiste du contrôle fiscal. Il a notamment été directeur national des Enquêtes fiscales pour lutter contre les grandes fraudes et conseiller fiscal pour l'Ambassade de France, l'OCDE, le G7 et la Roumanie dans le cadre de son accession à l'UE. Il a terminé sa carrière en tant que conservateur des hypothèques.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Roland Veillepeau est membre de l'Ogec Jean-Paul-II – de la Salle à Rennes, trésorier de l'Udogec de l'Île-et-Vilaine, membre de l'Urogec de Bretagne et administrateur de la Fnogec où il est en charge de la gestion des situations conflictuelles — en lien avec la commission de Médiation et d'Expertise — ainsi que de la conformité fiscale, juridique et institutionnelle. Il est également président de la fondation Saint Matthieu Ouest.

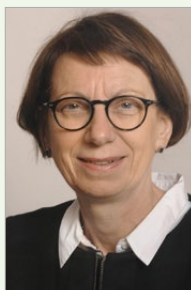
■ Autres engagements bénévoles : Roland Veillepeau est membre du bureau national de l'AMC (Association Mutuelle des Conservateurs des Hypothèques) et de l'Association de la Légion d'Honneur (section de Dinard). Il reste très impliqué dans le suivi des questions fiscales sur lesquelles il rédige des articles pour Médiapart et collabore à des émissions télévisées.



Michel Centelles

■ Vie professionnelle : Michel Centelles est agent commercial en immobilier, spécialisé dans la transaction-gestion-vente de biens neufs, la défiscalisation et l'accession à la propriété. Il est associé chez Immo Conseil Finance et Immo Conseil Gestion.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Michel Centelles est président de l'Udogec de l'Hérault, trésorier de l'Urogec Languedoc-Roussillon, président de l'Ogec Sainte-Jeanne-d'Arc à Cournonterral, trésorier de l'Ogec Saint-Louis – Saint-Charles, trésorier de l'Ogec Notre-Dame de la Merci à Montpellier, membre de l'AEPI (Association propriétaire) et membre de la fondation Saint Matthieu. Il est administrateur de la Fnogec depuis le 9 décembre 2017.



Christine Cormerais

■ Vie professionnelle : Christine Cormerais est commissaire aux comptes.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Christine Cormerais est présidente de l'Udogec Le Havre, présidente de l'Ogec de l'école L'Assomption au Havre et administratrice de la Fnogec depuis le 9 décembre 2017.

■ Autres engagements bénévoles : Christine Cormerais est trésorière de Zonta Le Havre et du Club Zonta District 29 (Zonta étant une organisation mondiale de services dont la mission consiste à faire avancer le statut des femmes dans le monde par le biais du service et du plaidoyer) ainsi qu'administratrice de la Société locale d'Épargne (SLE) Caisse d'Épargne de Normandie.



Éliane Robiolle

■ Vie professionnelle : Éliane Robiolle a effectué sa carrière professionnelle dans l'Enseignement catholique, d'abord comme enseignante en collège et lycée pendant 10 ans, puis comme chef d'établissement pendant 14 ans (ensemble scolaire école-collège-lycée et enseignement supérieur). Elle a organisé des rassemblements de jeunes Européens ainsi que des colloques d'enseignants sur la formation européenne, mis en place dans sa région un travail de réseau avec les Ogec isolés et participé à la formation des nouveaux enseignants et chefs d'établissement du 1^{er} degré.

■ Engagement dans le réseau des Ogec : Éliane Robiolle est administratrice de la Fnogec, présidente de l'Udogec de la Manche, vice-présidente de l'Urogec Normandie, présidente de l'Ogec Sainte-Famille à Périers, membre du conseil de tutelle du diocèse de Coutances et membre de la fondation Saint Matthieu Basse-Normandie. Elle représente également la Fnogec à la commission Certification.

■ Autres engagements bénévoles : Éliane Robiolle est secrétaire générale de l'association Ucape (Union pour la Culture et l'Avenir Professionnel en Europe), une OING regroupant des établissements scolaires européens qui développent une politique européenne et une ouverture à l'international pour l'ensemble de leurs élèves.

Certificats d'économies d'énergie : des évolutions au 1^{er} janvier 2018

Depuis 2006, le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) permet d'obtenir une aide financière dite « prime » pour la rénovation énergétique d'un établissement scolaire. Au 1^{er} janvier 2018, le dispositif entrera dans sa 4^e et dernière période (2018-2020). C'est l'occasion de faire le point sur les évolutions réglementaires à prévoir.



© CC0 Skeeze/pixabay.com

■ L'augmentation des quotas

À chaque début de période, un décret fixe les quotas de Certificats d'économies d'énergie (CEE) devant être collectés par les acteurs intervenant dans un secteur d'activité lié à l'énergie dénommés « obligés ». Alors que les objectifs de la 3^e période (2015-2017) ont été atteints relativement facilement par les obligés, la 4^e période voit une **augmentation conséquente des quotas**, ce qui devrait donner un nouveau souffle au dispositif pour 2018-2020 :

- Pour les CEE dits « classiques » : de 700 TWh¹ cumac² fixés pour la 3^e période à 1 200 TWh cumac pour la 4^e période.
- Pour les CEE dits « précarités » correspondant à l'obligation supplémentaire d'économie d'énergie à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique prévue par la loi de Transition énergétique : de 150 TWh cumac en 3^e période à 400 TWh cumac.

■ L'actualisation de certaines fiches

Chaque nouvelle période voit la modification d'un certain nombre de fiches d'opérations standardisées. Les opérations standardisées d'économies d'énergie correspondent à des opérations couramment réalisées pour lesquelles une valeur forfaitaire de Certificats d'économies d'énergie (CEE) a été définie.

À partir de janvier 2018, les modalités d'obtention des CEE vont évoluer pour plusieurs types de travaux. Seront notamment concernées les fiches suivantes : pompe à chaleur air/air, ventilation, isolation des combles et potentiellement isolation des planchers. Nous en saurons plus dans les prochains mois.

■ La modification du calcul des CEE pour toutes les fiches

Afin de tenir compte des baisses de consommation des bâtiments entre 2011 et 2015, les valeurs permettant de calculer les économies d'énergies ainsi que le nombre de CEE générés seront modifiés. **Il en résultera une baisse du nombre de CEE générés pour chaque opération standardisée standardisée qui sera révisée par le ministère.** Cette baisse est largement compensée par l'augmentation du cours des CEE.

Rappel du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Le dispositif des CEE repose sur un processus relativement simple : les économies d'énergie réalisées grâce à certains équipements ou opérations sont transformées en Certificats d'économies d'énergie. La valeur de ces certificats est exprimée en kWh (kilowatt/heure) cumac (cumulé et actualisé), ce qui correspond à ce qu'un appareil de 1 000 W aurait consommé en une heure de fonctionnement. Elle fluctue en fonction de l'importance des économies d'énergie réalisées.

Ainsi, isolation, remplacement des fenêtres ou de chaudière, mise en place d'éclairage LED et autres travaux de rénovation énergétique réalisés dans un établissement scolaire permettent à l'Ogéc d'obtenir des CEE qui sont des documents certifiant la réalisation de certains travaux de rénovation énergétique éligibles au dispositif. Ils sont rachetés à l'Ogéc par des fournisseurs d'énergie appelés « obligés » sous forme de prime. **Les obligés fixent librement le montant des primes, il est donc important de les mettre en concurrence.**

Les primes CEE représentent un soutien financier important pour les gestionnaires d'établissements scolaires. Afin d'accompagner les Ogéc dans la rénovation énergétique de leurs établissements, la Fnogec a mis à disposition de ses adhérents une plateforme de comparaison de primes énergie nr-pro.fr/mb/fnogec. Vous pourrez y consulter la liste des travaux éligibles au dispositif des CEE, simuler et comparer les offres de primes des différents obligés.

Pour en savoir + sur le dispositif : www.fnogec.org/immobilier/energie

1. Un TWh : Téra watt-heure [TWh] = 1 000 000 000 Kilowatt-heure [kWh].

2. Cumac : Les CEE sont comptabilisés en kWh cumac d'énergie finale économisée. L'abréviation cumac provient de la contraction de « cumulé » et « actualisés » car le kWh est ramené à la durée de vie du produit et actualisé au marché.

■ L'harmonisation du calcul des CEE entre l'électricité et le combustible

Une des modifications majeures concerne la suppression des différences de calcul des CEE entre les rénovations réalisées dans des bâtiments chauffés aux combustibles (69 %) et ceux chauffés à l'électricité (31 %).

L'harmonisation se traduira par une baisse de valorisation pour les logements chauffés aux combustibles et une augmentation des valeurs actuelles pour les logements chauffés à l'électricité.

Téo Pouillaude,
NR-Pro – nr-pro.fr

FORMATION PROFESSIONNELLE

« Action en réseau » : une réponse de proximité aux besoins en formation des établissements

Les partenaires sociaux ont créé un fonds spécifique¹ dans l'objectif de financer des actions de formation organisées en réseau afin de satisfaire les besoins des établissements d'un même bassin.

■ La branche au service du développement de formations en proximité

Ce dispositif sur-mesure permet non seulement une prise en charge pouvant aller jusqu'à 100 % des coûts pédagogiques mais également de :

- favoriser le départ en formation des salariés sur des thématiques répondant à un besoin spécifique ;

- lever un des freins au départ en formation : l'éloignement géographique. Il est communément admis que la zone de mobilité d'un salarié pour suivre une formation est d'environ 25 km autour de son domicile (ou environ 1 heure pour les Franciliens) ;

- alléger au maximum les contraintes administratives avec une inscription simplifiée.

Le pilote du projet (qui peut être une OPCE, une Udogec, un établissement ou un organisme de formation) doit adresser au secrétariat de la CPN EEP Formation une description du projet et une projection budgétaire (coût d'ingénierie + coût pédagogique).

■ Un succès monté en moins de 2 mois : l'exemple de l'Urogec IDF

À la rentrée 2017, l'Urogec Île-de-France a sollicité la CPN EEP Formation pour un projet d'action de formation inter-établissements à l'attention des salariés en charge de l'accueil. Ils sont en effet porteurs de l'image de l'établissement, de la qualité de son organisation et de l'authenticité du projet éducatif. Comme le rappelle Sophie de Compiègne (Juriste Social RH à l'Urogec IDF) : « L'objectif de la formation a été construit avec les établissements. Il s'agit non seulement de valoriser le métier de chargé d'accueil/standardiste ou d'offrir la possibilité aux stagiaires d'acquérir des compétences leur permettant de concilier le standard et l'accueil au sein des établissements, mais également de répondre aux



© CCO Photo Mix / pexels.com

nouvelles obligations en matière d'accueil des personnes en situation de handicap² ».

L'Urogec IDF a confié l'ingénierie et la construction du programme de formation à l'Afarec (organisme du réseau) et a sollicité la branche pour obtenir le financement des coûts s'y afférant. Après décision paritaire, obtenue fin septembre 2017, le coût pédagogique de cette action de formation de deux jours a été **totale**ment pris en charge par le dispositif « Action en réseau » de Capital Compétences. Ainsi, les établissements n'ont pas eu à avancer les fonds sur leur budget formation ni à enregistrer leur dossier, le pilote ou l'organisme de formation se chargeant de tout. **C'est la technique du tiers payant.**

Forte de cette première session qui a réuni 14 stagiaires venus de toute l'Île-de-France fin novembre 2017, l'Urogec IDF souhaite poursuivre ce projet en ouvrant de nouvelles sessions en 2018. Une demande a été formalisée en ce sens auprès de la commission paritaire : une centaine de personnes est concernée.



Contact : Aurélie Delgove
Coordinatrice
Formation et compétences
Collège employeur
formation@branche-eep.org

Aurélie Delgove, coordinatrice Formation et compétences — Collège employeur

1. Définition : Capital compétences est une contribution conventionnelle de Branche mutualisée au sein d'une section comptable spécifique. Capital compétences relève de la compétence exclusive de la CPN EEP Formation. Elle est égale à 0,1 % de la masse salariale et est due à compter de la collecte de 2016, elle est versée au 1^{er} mars de chaque année. Elle a pour objet la poursuite du développement de la formation professionnelle continue et la mise en œuvre de la politique formation de l'Interbranches.
2. Voir article de Sophie Pouverreau sur les « Ambassadeurs » paru dans l'*Arc boutant* n° 575 de novembre.

TABLEAU DE BORD

■ CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1^{er} janvier 2018 : 9,88 €

SMIC mensuel brut pour 151,67h : 1 498,50 € au 1^{er} janvier 2018

Salaire minimum de branche mensuel brut au 1^{er} septembre 2017 pour 151,67h = 1 521,60 €

Salaire minimum de branche horaire brut au 1^{er} septembre 2017 : 10,03 €

Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2017 : 3 269 €

Valeur du point de la fonction publique au 1^{er} février 2017 : 56,2323 €

Valeur du point de la CC SEP au 1^{er} septembre 2017 : 17,39 €

Valeur du point CC CFA-CFC au 1^{er} septembre 2017 : 74,83 €

■ Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

0390 professeurs de l'enseignement secondaire libre

1334 psychologues de l'enseignement privé

1446 enseignants HC du technique et chefs de travaux

1545 enseignants primaire catholique

2152 CFA CFC

2408 CC SEP 2015

9999 (sans CC) statuts des chefs d'établissements

■ AGENDA 2018

11 janvier : Commission du titre de coordinateur opérationnel

16 janvier : Formation PSC1 (Paris)

17 janvier : Formation civique et citoyenne (Paris)

19 janvier : CA Fnogec

30 janvier : Formation PSC1 (Lyon)

31 janvier :
• Formation civique et citoyenne (Lyon)
• Observatoire des métiers
• Commission de certification COP

1^{er} février : CPN EFP & SPP

2 février : Jury VAE & Bureau Fnogec

6 février : CPN Prévoyance

7 février : Webinar sur le financement participatif

La Fnogec sera fermée du 23 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018 inclus



Rien qu'aujourd'hui

« Rien qu'aujourd'hui, j'essaierai de vivre ma journée sans chercher à résoudre le problème de toute ma vie.

Rien qu'aujourd'hui, je prendrai le plus grand soin de me comporter et d'agir de manière courtoise ; je ne critiquerai personne, je ne prétendrai corriger ou régenter qui que ce soit, excepté moi-même.

Rien qu'aujourd'hui, je serai heureux sur la certitude d'avoir été créé pour le bonheur, non seulement dans l'autre monde mais également dans celui-ci.

Rien qu'aujourd'hui, je consacrerai dix minutes à une bonne lecture en me rappelant que, comme la nourriture est nécessaire à la vie du corps, de même la bonne lecture est nécessaire à la vie de l'âme.

Rien qu'aujourd'hui, je ferai une bonne action et n'en parlerai à personne.

Rien qu'aujourd'hui, j'accomplirai au moins une chose que je n'ai pas envie de faire, et si on m'offense je ne le manifesterai pas.

Rien qu'aujourd'hui, je me plierai aux circonstances, sans prétendre que celles-ci cèdent à tous mes désirs.

Rien qu'aujourd'hui, j'établirai un programme détaillé de ma journée. Je ne m'en acquitterai peut-être pas entièrement, mais je le rédigerai. Et je me garderai de deux calamités : la hâte et l'indécision.

Rien qu'aujourd'hui, je croirai fermement — même si les circonstances attestent le contraire — que la Providence de Dieu s'occupe de moi comme si rien d'autre n'existait au monde.

Rien qu'aujourd'hui, je n'aurai aucune crainte. Et tout particulièrement je n'aurai pas peur d'apprécier ce qui est beau et de croire à la bonté. Je suis en mesure de faire le bien pendant douze heures, ce qui ne saurait me décourager, comme si je me croyais obligé de le faire toute ma vie durant. Ainsi soit-il. »

*Prière de saint Jean XXIII
(paragée par Jean-Yves Mahéo)*

L'arc boutant

Fondé en 1952 – Directeur de la publication : Michel Quesnot – Chargée de la publication : Marine de Montalivet – Secrétariat de rédaction : Clotilde Pruvôt et mise en page : Cécile Martin
BSE Île-de-France-Centre – Imprimerie : Jouve – N° CP : 1119 G 85707 – Abonnement : 23,50 euros les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT – 277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05
Tél. 01 53 73 74 40 – E-mail : contact@fnogec.org – Site Internet : www.fnogec.org

Abonnement à l'Arc boutant

La Fnogec prend le virage de la transition numérique : fini le papier et l'envoi d'un chèque par voie postale, place au clic !

Votre abonnement s'effectuera dorénavant en ligne. Merci de vous connecter au formulaire d'abonnement et de bien vouloir remplir les champs requis. Le règlement de votre abonnement annuel s'effectuera directement en ligne : <https://form.jotforme.com/71284553571358>

Rappels :

- l'abonnement est annuel et comprend 10 numéros mensuels (de septembre à juin)
- l'abonnement comprend une version papier et une version numérique
- tarif pour l'année scolaire 2017-2018 : 23,50 € TTC
- TVA : 2,10 %